

# Conseil d'administration

---

**VENDREDI 7 MARS 2025**

**Projet de procès-verbal**

***LISTE DE PRESENCE***

**Membres de droit**

Sylvain AMIC, Président des musées d'Orsay et de l'Orangerie  
Franck ISAIA, Sous-directeur de la politique des musées au service des musées de France, représentant le directeur général des patrimoines et de l'architecture

Membres nommés

Carole BENZAKEN, Artiste peintre  
Dominique de FONT-REAULX, Conservatrice générale du patrimoine, chargée de mission auprès de la Présidente du musée du Louvre  
Rémi LABRUSSE, Président de l'Établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

**Membres élus représentants de l'EP**

Thomas COYNET, représentant titulaire du personnel  
Constance PALMIS, représentante suppléante du personnel

**Membres avec voix consultative**

Maeva ABILLARD, Conservatrice du musée national Jean-Jacques Henner  
Jean-Sébastien FEMIA, Secrétaire général de l'Établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau  
Marc KRECKELBERGH, CBCM  
Philippe VERSCHEURE, Agent comptable  
Charles VILLENEUVE de JANTI, Directeur de l'Établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau

**Membres absents et excusés**

Rémi CORPECHOT, Représentant titulaire de la famille Jean-Jacques Henner  
Christelle CREFF, Cheffe du service des musées de France, adjointe au directeur du patrimoine et de l'architecture  
Adrien GOETZ, membre de l'Académie des beaux-arts et Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne  
Nicolas JAVARY, Responsable des relations avec les musées nationaux, Secrétaire du Comité de direction de l'Établissement public Réunion des musées nationaux – Grand Palais  
Blanche de LESTRANGE, Directrice artistique de la fondation « Art Explora », pouvoir à Dominique de FONT-REAULX

**Personnalités invitées**

**Cécile CAYOL**, Responsable du service des publics et de la programmation culturelle  
**Eva GALLET**, Responsable de la communication et du mécénat

## ORDRE DU JOUR

I.	Procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2024 (pour approbation).....	4
II.	Présentation du compte financier 2024 (pour approbation).....	4
	1. Rapport de l'ordonnateur .....	4
	2. Présentation du compte financier par l'agent comptable .....	6
	3. Documents de synthèse.....	8
III.	Convention de partenariat avec l'association <i>Par Ici La Scène</i> (pour approbation) .....	8
IV.	Journées de gratuités 2025 (pour approbation).....	9
V.	Acquisition pour le musée national Jean-Jacques Henner d'une œuvre de l'artiste : <i>portrait de Dorothy Tennant</i> (pour approbation) .....	10
VI.	Acquisition pour le musée national Jean-Jacques Henner d'un ensemble d'œuvres photographiques de Margaux Laurens-Neel (pour approbation) .....	10
VII.	Acquisition par don d'archives et de documentation au musée national Jean-Jacques Henner : biens autres que les œuvres destinées à entrer dans les collections nationales (pour approbation) .....	12
VIII.	Présentation du rapport d'activité 2024 (pour approbation).....	12
IX.	Questions diverses .....	13

*La séance est ouverte sous la présidence de Rémi LABRUSSE.*

**Rémi LABRUSSE** souhaite la bienvenue à Jean-Sébastien FÉMIA, qui a pris ses fonctions le 6 janvier 2025 en tant que Secrétaire général de l'établissement public regroupant les deux musées, Jean-Jacques Henner et Gustave Moreau. Il invite les membres du conseil d'administration à se présenter lors d'un rapide tour de table.

*Les membres du conseil d'administration présents prennent la parole à tour de rôle lors d'un tour de table.*

**Jean-Sébastien FEMIA** a exercé depuis une dizaine d'années dans le domaine de la culture institutionnelle parisienne. Il a travaillé sept ans au sein de Paris Musées, en charge de l'encaissement, de la billetterie, des boutiques et de la régie. Il a ensuite poursuivi sa carrière à la Bibliothèque nationale, en tant que directeur de l'accueil, de l'orientation et de la billetterie.

Après ces présentations, **Rémi LABRUSSE** salue à nouveau l'arrivée de Jean-Sébastien FEMIA et se félicite de cette nouvelle nomination, après une période pendant laquelle l'établissement a fonctionné sans Secrétaire général. Il rappelle l'ordre du jour.

*Jean-Sébastien FEMIA est désigné comme secrétaire de séance.*

## **I. Procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2024 (pour approbation)**

*Le procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

## **II. Présentation du compte financier 2024 (pour approbation)**

### **1. Rapport de l'ordonnateur**

**Rémi LABRUSSE** donne la parole à Charles VILLENEUVE de JANTI et à Jean-Sébastien FEMIA. Il suggère de réaliser un vote groupé à l'issue de la présentation de l'ensemble des informations.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** rappelle que l'exercice comptable 2024 a été marqué par deux expositions : la fin de l'exposition *Gustave Moreau. Le Moyen-âge retrouvé*, qui s'est achevée en février 2024 et l'ouverture en novembre 2024 de l'exposition *Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner*. Cette seconde exposition a été accompagnée d'une campagne de communication dans le métro mais aussi via des insertions presse orchestrées par une nouvelle agence de presse ainsi que des capsules à destination des réseaux sociaux, permettant au musée d'obtenir une belle couverture presse aux alentours de Noël. Charles VILLENEUVE de JANTI félicite à ce titre la commissaire de l'exposition, Maeva ABILLARD.

Durant l'année 2024, l'établissement public aura décaissé 1,328 millions d'euros et encaissé 1,516 millions d'euros, soit un solde budgétaire excédentaire de 188 000 euros. Pour mémoire, ce solde ne prend pas en compte les salaires versés par le ministère de la Culture, dont dépendent la plupart des agents.

De surcroît, comme indiqué à l'annexe comptable, l'établissement public a pu dégager en 2024 un résultat comptable de 253 000 euros, portant sa capacité d'autofinancement à 231 000 euros.

L'établissement dégage un fonds de roulement et une trésorerie en croissance constante depuis trois ans, gage de sécurité financière, permettant également d'anticiper les travaux de plus en plus importants à prévoir au musée Gustave Moreau. A ce titre, il est prévu de recruter en 2025 un AMO afin d'évaluer et de planifier le chantier visant à renforcer l'isolation du musée pour améliorer ses capacités thermiques (remplacement des verres de l'atelier de Gustave Moreau, isolation de la

toiture, éventuellement isolation des murs), le cas échéant à effectuer un traitement d'air afin d'améliorer les conditions climatiques pour les agents, les publics et les œuvres, enfin à revoir l'accessibilité du musée. Ces différents éléments feront l'objet d'une étude.

**Jean-Sébastien FEMIA** indique que l'établissement public a accueilli 87 611 visiteurs en 2024, marquant une certaine stabilité par rapport à 2023. Cette stabilité est liée à la hausse de la fréquentation du musée Henner (23 % de fréquentation en plus par rapport à 2023). Pour la première fois depuis 2019, le seuil des 20 000 visiteurs annuels est dépassé. Ces données sont à pondérer par une légère érosion de la fréquentation du musée Gustave Moreau. La réussite de l'exposition *Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner* contribue à ces bons résultats. La mise en place du billet unique en 2024 les a aussi favorisés.

La stabilisation de la fréquentation de l'établissement est la conséquence de fermetures de longues durées, d'une part en février pour l'exposition *Gustave Moreau. Le Moyen-âge retrouvé*, d'autre part pour le montage de l'exposition *Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner*. En outre, le contexte estival des Jeux olympiques n'a pas été favorable à la culture en général. Eu égard à ces différents éléments de contexte, l'année 2024 s'achève sur une stabilisation globale de la fréquentation de l'établissement public.

D'un point de vue comptable, les ressources de l'établissement s'élèvent à 1,516 millions d'euros, dont 450 000 euros de ressources propres, le reste étant constitué de subventions d'investissement et de charges publiques. Les dépenses sont maîtrisées avec, au 31 décembre 2024, 1,434 millions d'euros en autorisations d'engagement, soit un taux de conservation de 98% et une progression de 2 %, et 1,328 millions en crédits de paiement, soit un taux de conservation de 91 % et une progression de 3 %. La masse salariale supportée par l'établissement s'élève à 425 870 euros pour 8,25 ETPT, avec un léger dépassement de 3 % par rapport au budget rectificatif 2, ce qui a nécessité l'adoption d'un budget rectificatif en urgence fin décembre.

**Jean-Sébastien FEMIA** explique que le budget rectificatif n'est pas dû à une mauvaise gestion de l'établissement, mais à un problème de paramétrage du logiciel comptable. Ce problème, déjà survenu fin 2023, s'est reproduit malgré les assurances de l'éditeur. Une vigilance accrue est donc nécessaire. Concernant l'enveloppe de fonctionnement, l'établissement a consommé 922 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et 822 000 euros en crédits de paiement (CP), soit une hausse respective de 15 % et 6 % par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs : une forte hausse des coûts des fluides ; les dépenses liées au démontage de l'exposition « Gustave Moreau. Le Moyen-âge retrouvé » et au montage de l'exposition « Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner » ; le recours à un gardiennage à la suite d'un problème technique d'alarme au musée Henner pendant l'été 2024. Les dépenses d'investissement ont atteint 86 000 euros en AE et 82 000 euros en CP, soit une baisse de 20 %, attribuable en partie à l'absence de Secrétaire général. Les principales opérations réalisées incluent l'acquisition de *Salomé* de Jean-Jacques Henner, l'achat de deux dispositifs de médiation d'écoute par conduction osseuse, le changement du logiciel de billetterie, la migration de la centrale intrusion du musée Gustave Moreau, et divers travaux de plomberie et d'éclairage dans ce même musée.

**Jean-Sébastien FEMIA** conclut en rappelant que l'excédent de 253 000 euros doit être mis en perspective avec le fait que la masse salariale n'est pas principalement supportée par l'établissement public.

**Rémi LABRUSSE** se félicite de l'activité du musée Henner malgré un contexte difficile marqué par des fermetures et par les Jeux Olympiques. Il rend hommage à la direction du musée et à l'efficacité de la communication.

## 2. Présentation du compte financier par l'agent comptable

**Philippe VERSCHEURE** présente les éléments clés du compte financier et de l'annexe comptable. Il souligne trois faits marquants de l'exercice 2024 : la généralisation d'un nouveau logiciel de traitement de la paie pour les neuf personnes payées par l'établissement ; la dématérialisation complète des objets de gestion, ce qui a permis de mettre en place le principe d'un service facturier - dont le démarrage n'a malheureusement pas pu être effectif en raison des problèmes d'effectifs ; l'obtention d'un numéro de TVA permettant de collecter la taxe sur les opérations commerciales, principalement liées aux librairies-boutiques.

**Philippe VERSCHEURE** explique ensuite les principes comptables fondamentaux appliqués : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Il détaille les méthodes d'évaluation des immobilisations, notamment pour les biens mis à disposition par l'État (terrains, musées, siège). Il précise que les biens mobiliers historiques et culturels sont généralement évalués à l'euro symbolique, sauf en cas d'acquisition, où ils sont inscrits au bilan à leur valeur d'achat. Les acquisitions à titre gratuit sont comptabilisées à la valeur experte, ou le plus souvent à l'euro symbolique. Concernant les subventions, elles sont comptabilisées dès réception de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif. Le principe de prudence est appliqué aux provisions pour risques et charges. Enfin, le principe du rattachement des charges et produits à l'exercice est rappelé.

**Philippe VERSCHEURE** indique que le montant de l'actif du bilan s'élève à 14 millions d'euros. Le montant des acquisitions représente 93 000 euros au titre de l'exercice. La principale acquisition est *Salomé* de Jean-Jacques Henner.

**Philippe VERSCHEURE** souligne l'importance de s'assurer que l'inventaire physique soit rapproché de l'inventaire comptable.

Les stocks atteignent 238 000 euros. Ils se répartissent en 131 000 euros pour la boutique du musée Gustave Moreau et 106 000 euros pour celle du musée Henner. La variation négative de 25000 € correspond à l'application au réel de la mise en place de la TVA. Pour mémoire, les stocks sont désormais comptabilisés hors taxes.

La trésorerie augmente de manière significative, pour atteindre 3 millions d'euros en 2024. Elle comprend notamment deux subventions d'investissement, de 600k€ en 2021 et de 400k € en 2023 versées par le ministère de la Culture. Ces travaux restent à engager, d'où la trésorerie conséquente.

En matière de capitaux propres, les financements d'actifs par l'Etat (subventions de l'État) s'élèvent à 8,5 millions d'euros.

Des subventions ont été versées par des tiers via le financement participatif à hauteur de 10 000 euros.

Les réserves de l'exercice s'élèvent à 2 millions d'euros, représentant le cumul des résultats et reports à nouveau des exercices précédents. Le résultat de 153 000 euros pourrait être porté en réserve après approbation du conseil d'administration. Des provisions de 32 000 euros ont été constituées pour les stocks de librairie, afin de tenir compte de la potentielle dépréciation de certains ouvrages.

Le compte de résultat montre une forte progression des produits d'exploitation en 2024, principalement due à une augmentation de la subvention pour charge de service public. Les

ressources propres diminuent légèrement, notamment en raison d'une baisse du mécénat par rapport à 2023.

Les dotations aux provisions et dépréciations pour charges constatées en 2023 ont été reprises, ce qui explique la diminution des autres produits. L'instruction comptable commune oblige à constater une reprise sur les financements évoqués à hauteur des immobilisations constatées.

Les charges d'exploitation sont relativement maîtrisées, avec une augmentation de 2 %. Les achats de marchandises pour les boutiques des deux musées sont en forte augmentation, mais les consommations de l'exercice sont en forte diminution.

**Philippe VERSCHEURE** détaille certaines dépenses, comme le changement de système de billetterie et de logiciel, ainsi que les frais de maintenance informatique. Il mentionne également le mécénat de compétences ayant permis des insertions publicitaires à hauteur de 49 000 euros. Les charges de personnel augmentent légèrement, surtout du fait des mesures étatiques visant à soutenir le pouvoir d'achat. Il est à noter que le personnel a bénéficié d'une attribution de chèques cadeaux.

Les dotations aux amortissements, bien inférieures à l'an passé, s'élèvent à 383 000 euros.

Le résultat comptable représente 253 000 euros, en progression importante par rapport à l'exercice précédent. Il est le reflet d'une relative stabilité des charges de l'exercice et d'une augmentation des produits.

**Philippe VERSCHEURE** explique que la capacité d'autofinancement s'élève à 231 000 euros, ce qui couvre largement les investissements de 93 000 euros sur l'exercice. Le fonds de roulement, de 3,2 millions d'euros, est robuste et représente environ deux ans de fonctionnement. Le besoin en fonds de roulement est de 208 000 euros. Il est légèrement en baisse et reflète le décalage entre les dépenses et les encaissements. La trésorerie reste très suffisante malgré ce besoin.

En conclusion, la santé financière de l'établissement est confortée par les résultats de l'exercice, renforçant les grands équilibres constatés les années précédentes.

**Rémi LABRUSSE** salue l'excellente gestion de l'établissement. En particulier, il se félicite de ces résultats dans la perspective du lancement des travaux prévus à partir de 2027.

**Marc KRECKELBERGH** rappelle l'importance de prendre en compte la masse salariale d'une trentaine d'emplois supportée par le budget du ministère de la Culture pour avoir une vision complète de la situation financière. Il précise que cette information ne modifie pas les commentaires précédents.

**Rémi LABRUSSE** salue à nouveau le renforcement de la santé financière de l'établissement.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** adresse des remerciements à M. VERSCHEURE pour son investissement tout au long de l'année, particulièrement durant les moments difficiles. Il exprime sa gratitude pour le soutien qu'il a apporté, au-delà des attentes initiales.

**Rémi LABRUSSE** étend les remerciements à M. VILLENEUVE de JANTI pour son implication globale à la tête de l'Établissement, en l'absence de Secrétaire général pendant l'année 2024.

**Dominique de FONT-REAULX** s'enquiert du traitement comptable des acquisitions, notamment leur inscription au bilan et leur considération en tant que patrimoine de l'État.

**Philippe VERSCHEURE** explique que les acquisitions sont normalement portées au bilan, sauf disposition particulière. Il souligne à nouveau l'importance du rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable, pour s'assurer que tous les biens, notamment les œuvres, sont correctement enregistrés.

**Marc KRECKELBERGH** précise que certaines acquisitions ou dotations peuvent être portées au bilan pour des montants considérables, même en l'absence de décaissement.

**Dominique de FONT-REAULX** indique qu'elle s'interroge plus particulièrement sur la valorisation de l'ensemble de la collection.

**Philippe VERSCHEURE** donne l'exemple du siège de l'établissement, comptabilisé à la valeur communiquée par l'État, bien au-delà de l'euro symbolique.

**Dominique de FONT-REAULX** remercie pour ces compléments d'information.

### 3. Documents de synthèse

**Franck ISAIA** se joint aux remerciements adressés à l'agent comptable et à la direction du musée. Comme cela est rappelé à chaque conseil d'administration, la situation financière de l'établissement ne suscite aucune inquiétude. L'établissement dispose d'une base de financement pour lancer des travaux importants, qui vont pouvoir être mis en œuvre avec l'arrivée de Jean-Sébastien Fémia. Le ministère va également travailler avec l'établissement à l'amélioration de la documentation présentée au conseil d'administration.

**Philippe VERSCHEURE** salue la bonne collaboration ordonnateur/comptable.

**Rémi LABRUSSE** procède au vote sur quatre points : les autorisations d'emploi, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, et la situation patrimoniale. Il détaille les chiffres clés pour chaque point.

*Le compte financier 2024 est adopté à l'unanimité.*

## III. Convention de partenariat avec l'association *Par Ici La Scène* (pour approbation)

**Cécile CAYOL** présente l'association *Par Ici La Scène*, située dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Elle explique que le partenariat avec cette association s'inscrit dans la continuité d'autres collaborations, comme avec la Société historique et archéologique des 18<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, avec l'École Cortot et avec le CNSM. Ce type de partenariats permet d'enrichir la programmation. L'association *Par Ici La Scène*, recommandée par *Les Amis de l'Astrée* (une librairie partenaire de longue date), a pour mission de promouvoir les jeunes talents et d'organiser des rencontres d'artistes. Cette ambition rejoint les problématiques et les missions de l'institution. La collaboration implique la co-construction de programmes en fonction de certaines thématiques pérennes (Maison d'artistes, Quartier d'artistes, Compositeurs de la plaine Monceau) et de l'actualité (expositions temporaires, centenaires, artistes en résidence). Les événements, principalement des concerts et des rencontres avec des auteurs, sont financés par l'association, qui présente les artistes et détaille le programme, soumis ensuite à validation. Le musée est responsable de la communication et des programmes imprimés. Cécile CAYOL souligne l'intérêt de ce partenariat, notamment pour sa localisation dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, ce qui permet de fédérer les acteurs culturels locaux et de créer une dynamique de quartier. Elle cite le succès du premier concert organisé en partenariat, à

savoir le concert inaugural de l'exposition « Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner », qui a fait salle comble, confortant la volonté de poursuivre la collaboration.

**Rémi LABRUSSE** demande des précisions sur les relations avec l'École Normale de Musique, notant leur proximité géographique.

**Cécile CAYOL** explique que le partenariat avec l'École Cortot et le CNSM a permis de mettre en place des rendez-vous réguliers comme les « dimanches en musique », des concerts gratuits organisés environ un dimanche par mois. Elle ajoute que l'École Normale anime également la Fête de la musique chaque année.

**Rémi LABRUSSE** demande si le CNSM participe également à ces événements annuels.

**Cécile CAYOL** le confirme. Elle détaille d'autres partenariats, notamment avec des enseignants de l'École Cortot, outre le Conservatoire national. Elle mentionne également une collaboration en cours avec le Conservatoire du 8<sup>e</sup> arrondissement, incluant des musiciens et la classe théâtre, autour de l'année Bizet notamment. La classe théâtre du 8<sup>e</sup> arrondissement a participé à plusieurs événements, dont l'accompagnement des artistes lors des Nuits blanches, l'enregistrement de textes pour les bornes du musée Henner et la préparation d'une performance pour la Journée internationale des droits des femmes. Elle évoque également un partenariat avec le Conservatoire du 17<sup>e</sup> arrondissement et souligne l'importance de ces collaborations en termes de public potentiel et de relais de communication. Pour information, ce Conservatoire accueille 1 200 élèves. Elle explique que ces partenariats permettent d'enrichir et d'innover constamment la programmation. Elle précise que certains concerts sont organisés dans le cadre d'événements spécifiques ou de privatisations, offrant des opportunités aux musiciens qui cherchent des lieux pour se produire.

**Thomas COYNET** s'enquiert du règlement des frais de personnel.

**Cécile CAYOL** répond que, lorsque les événements ont lieu dans le cadre de la programmation, il s'agit d'heures supplémentaires. Dans le cadre de privatisations, il s'agit d'heures mécénées. Dans le cadre de concerts dits « en partenariat », le cadre est pour moitié celui de la programmation, pour moitié celui de la privatisation.

**Dominique de FONT-REULX** se réjouit de ce projet de partenariat.

**Rémi LABRUSSE** procède au vote.

*La convention de partenariat avec l'association Par Ici La Scène est approuvée à l'unanimité.*

#### **IV. Journées de gratuité 2025 (pour approbation)**

**Charles VILLENEUVE de JANTI** énumère les événements concernés : la Nuit européenne des musées le 17 mai 2025, potentiellement suivie par la Nuit blanche, la Fête de la musique, les Journées européennes du patrimoine, un marché de Noël pour la Saint Nicolas (spécifique au musée Henner) et la Nuit de la lecture en janvier 2026 (date exacte à confirmer).

**Dominique de FONT-REULX** demande confirmation que les événements concernent bien à chaque fois les deux musées, à l'exception du marché de Noël pour la Saint-Nicolas.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** le confirme.

*Le programme des journées de gratuité est approuvé à l'unanimité.*

## V. Acquisition pour le musée national Jean-Jacques Henner d'une œuvre de l'artiste : *Portrait de Dorothy Tennant* (pour approbation)

**Rémi LABRUSSE** invite Maeva ABILLARD à expliquer qui était Dorothy Tennant et les circonstances de l'acquisition de cette œuvre.

**Maeva ABILLARD** indique que l'œuvre faisant l'objet de l'acquisition n'était pas référencée au catalogue des œuvres de Jean-Jacques Henner. Elle était inconnue de l'historienne de l'art Isabelle Delannoy et est apparue sur le marché de l'art en mars-avril de l'année précédente, lors d'une vente en Grande-Bretagne. Une historienne de l'art spécialiste de Dorothy Tennant et membre du comité scientifique de l'exposition « Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner » a pu l'acquérir pour un prix raisonnable de 3 200 livres, soit 4 855 euros après conversion et frais divers (vente, rapatriement en France, douane). Il s'agit d'une acquisition de gré à gré.

**Maeva ABILLARD** décrit l'œuvre comme un petit panneau de bois représentant l'artiste de profil sur fond bleu. Elle explique que Dorothy Tennant est souvent représentée ainsi en raison d'un problème à l'œil causé par une chute de cheval. La signature a été ajoutée postérieurement par l'artiste elle-même.

L'œuvre a été réalisée en 1880, période où la famille Tennant s'installe en France. Dorothy Tennant, initialement formée à Londres, rejoint Paris en 1879 pour se perfectionner. Elle intègre d'abord l'Atelier des Dames, créé par Carolus-Durand et Jean-Jacques Henner, puis l'atelier privé de ce dernier place Pigalle.

**Maeva ABILLARD** indique que l'œuvre est inédite mais documentée. Elle cite un extrait du journal de Dorothy Tennant daté du 28 janvier 1881, où elle mentionne la réalisation de ce portrait par Henner. Elle explique également que le cadre de l'œuvre est très probablement d'origine.

**Maeva ABILLARD** précise que Dorothy Tennant apparaît déjà dans les collections du musée, et mentionne d'autres portraits et dessins d'elle réalisés par Henner, notamment pour le tableau *La Source*. Elle souligne l'intérêt de cette acquisition, qui permet d'enrichir les collections avec le portrait d'une élève sur laquelle on dispose désormais de nombreuses informations.

**Rémi LABRUSSE** ajoute que la famille Tennant présente un intérêt historique important, ayant joué un rôle essentiel dans le milieu de l'art à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Il mentionne le cousin de Dorothy Tennant, David Tennant, proche du Bloomsbury Group, qui a ouvert le célèbre Gargoyle Club fréquenté par la bonne société londonienne et internationale dans l'entre-deux-guerres. Il note que ces éléments sont bien connus en Angleterre mais moins en France.

**Dominique de FONT-REAULX** suggère que ce sujet pourrait faire l'objet d'une exposition intéressante, non seulement sur Dorothy Tennant, mais aussi sur ses liens avec la galerie Watts, la photographie et le groupe de Bloomsbury, permettant d'inclure des artistes comme Julia Margaret Cameron, qui avait représenté la mère de Virginia Woolf.

**Rémi LABRUSSE** invite au vote.

*L'acquisition du Portrait de Dorothy Tennant est approuvée à l'unanimité.*

## VI. Acquisition pour le musée national Jean-Jacques Henner d'un ensemble d'œuvres photographiques de Margaux Laurens-Neel (pour approbation)

**Maeva ABILLARD** propose l'acquisition d'un ensemble d'œuvres photographiques de l'artiste Margaux Laurence-Neel. Elle rappelle que cette artiste a été accueillie en résidence au musée en

2024. Son exposition « Henner, le ruban, la braise » s'est tenue de mai à septembre 2024, comprenant notamment un grand tableau de sept mètres de long constitué de dix châssis. Margaux Laurence-Neel a été inspirée par l'univers de Henner et de ses nymphes et par l'Alsace. Maeva ABILLARD mentionne également des photographies et une céramique réalisées pendant la résidence. Elle propose l'acquisition d'une série de onze photographies, dont sept à l'achat et quatre sous forme de don. Ces photographies ont été réalisées dans le cadre de la résidence, avec une amie de l'artiste en tant que modèle, lors d'un voyage en Alsace début 2024.

**Maeva AILLARD** indique que l'artiste a pu rencontrer l'un des plus grands collectionneurs de coiffes alsaciennes, Jean-Luc Neth, qui a accepté de prêter des rubans et des coiffes de sa collection pour une série de photographies. Ces photographies ont inspiré la réalisation d'une grande fresque, œuvre majeure de la résidence de l'artiste.

**Maeva ABILLARD** rappelle que Margaux Laurence-Neel a été formée à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, dont elle est sortie en 2021. Sa résidence s'inscrit dans le cadre du programme mis en place avec l'École des Beaux-Arts depuis la réouverture du musée en 2016. Elle souligne que depuis 2019, le projet scientifique et culturel du musée permet d'acquérir des œuvres d'artistes accueillis en résidence, au-delà des œuvres patrimoniales autour de Henner.

**Thomas COYNET** demande pourquoi l'acquisition porte sur des photos, et non sur la céramique, par exemple.

**Maeva ABILLARD** explique le choix des photographies plutôt que de la céramique pour des raisons pratiques de stockage et de fragilité. Elle souligne la pertinence des photographies par rapport aux peintures de Henner et leur potentiel d'exposition future, par exemple dans le cadre d'un événement sur l'Alsace.

**Thomas COYNET** s'enquiert des droits de reproduction de ces œuvres.

**Maeva ABILLARD** confirme que les droits de reproduction seront inclus dans la convention.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** évoque une remarque de Carole Benzaken dans un précédent conseil, sur la restriction de la résidence aux élèves de l'École des Beaux-Arts de Paris. Il indique que la résidence est désormais ouverte aux candidatures des élèves de toutes les écoles nationales supérieures d'art de France. Le jury ne comprendra donc pas le directeur de l'École des Beaux-Arts. En revanche, le Directeur du musée national d'art moderne a accepté de rejoindre le jury.

**Carole BENZAKEN** indique qu'elle sera très intéressée de solliciter des élèves pour candidater.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** souligne que le principal critère d'évaluation à l'entrée en résidence est l'adéquation entre le projet d'un élève et la collection du musée. Il cite l'exemple de Margaux Laurence-Neel qui a pleinement investi sa résidence en vivant dans le musée et en interagissant avec les agents. Ce fut un bel exemple de résidence réussie.

**Dominique de FONT-REAULX** demande quel est le montant de l'acquisition envisagée, après avoir souligné l'excellence du choix du modèle, tant par rapport à l'œuvre de l'artiste que par rapport à l'œuvre d'Henner.

**Maeva ABILLARD** indique que l'achat s'élève à un peu plus de 5 000 euros, avec une valorisation d'un peu plus de 2 000 euros pour les dons.

**Dominique de FONT-REAULX** salue le choix, par rapport à l'œuvre de l'artiste et à l'œuvre d'Henner.

**Charles VILLENEUVE DE JANTI** confirme que certaines poses sont directement inspirées de l'œuvre d'Henner.

**Dominique de FONT-REULX** exprime sa surprise quant à la variété des coiffes, leurs couleurs et leurs significations selon le statut matrimonial.

**Rémi LABRUSSE** procède au vote.

*La proposition d'acquisition d'un ensemble d'œuvres photographiques de Margaux Laurens-Neel est approuvée à l'unanimité.*

## **VII. Acquisition par don d'archives et de documentation au musée national Jean-Jacques Henner : biens autres que les œuvres destinées à entrer dans les collections nationales (pour approbation)**

**Maeva ABILLARD** présente un don d'archives du musée provenant de Mme Audollent, l'arrière-arrière-petite-nièce de Marie Henner Dujardin, fondatrice et donatrice du musée Henner. Le don comprend deux carnets de notes de Marie Henner, une chemise en cuir estampillée aux initiales de Jean-Jacques Henner, divers documents dont un article sur *Fabiola* et un ouvrage sur l'inauguration du musée Henner à Bernwiller. Le don inclut également une communication à l'Académie des sciences de Jules Janssen, astronome, fondateur de l'Observatoire de Meudon et ami proche de Jean-Jacques Henner, dédicacée à Henner.

**Dominique de FONT-REULX** s'interroge sur les liens entre Jules Janssen et Jean-Jacques Henner.

**Maeva ABILLARD** indique que le musée conserve une importante correspondance illustrant cette amitié ancienne.

**Rémi LABRUSSE** remercie la famille donatrice et souligne l'importance de ces documents pour la maîtrise de l'histoire du musée.

**Maeva ABILLARD** confirme l'enrichissement considérable des archives du musée ces dernières années. Elle souligne l'importance de ces informations pour les recherches actuelles et futures.

**Rémi LABRUSSE** soumet l'acquisition par don d'archives au vote.

*L'acquisition par don d'archives et de documentation des biens précités est approuvée à l'unanimité.*

## **VIII. Présentation du rapport d'activité 2024 (pour approbation)**

**Charles VILLENEUVE de JANTI** présente le premier Rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2024, une obligation découlant du décret de création de 2017. Il remercie chaleureusement les équipes pour leur travail rapide, et particulièrement Eva Gallet pour son travail de coordination du rapport d'activité. L'objectif était de réaliser un bilan collectif de l'année écoulée. Pour l'année suivante, le rapport sera probablement plus formalisé et calibré. Malgré quelques inégalités entre les parties, le document a le mérite d'exister et a permis de prendre conscience de l'intensité de l'activité pendant l'année.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique qu'une relecture attentive du rapport sera nécessaire. L'objectif est de produire un document qui pourra être mis en ligne. Le rapport contient des chiffres clés et des explications pédagogiques sur l'activité des deux musées. Il mentionne les expositions *Gustave Moreau. Le Moyen-âge retrouvé* et *Elles, les élèves de Jean-Jacques Henner*, ainsi que la

résidence d'artiste de Margaux Laurens-Neel au musée Henner. Un volet sur la communication est inclus. Le rapport met en lumière l'importance de la valorisation des espaces comme levier de développement. Il comprend également des données sociales issues du Comité social d'administration, incluant des données sur le personnel notamment.

**Rémi LABRUSSE** exprime sa satisfaction quant à la qualité du rapport. Il souligne l'importance de la transparence des informations publiques, pour les étudiants aussi bien que pour toute personne avertie. Cette régularisation est bienvenue.

**Franck ISAIA** félicite l'établissement et reconnaît le travail considérable que représente la compilation de ces données. Il salue la qualité du document, réalisé en interne de surcroît dans un délai très court.

**Sylvain AMIC** demande quelques précisions sur les perspectives envisagées pour le musée et notamment les travaux prévus dans les années à venir.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** présente le projet de rénovation du musée Gustave Moreau. L'objectif est de réaliser des travaux de fond, pour conserver le bâtiment et les collections, tout en préservant l'atmosphère unique du musée. Il souhaite faire appel à un architecte pour moderniser les installations tout en les rendant invisibles (enterrer les réseaux, cacher les radiateurs, retrouver la pureté des verrières du XIXe). Le projet vise à améliorer l'isolation thermique et les conditions climatiques tout en respectant son esthétique d'origine. De la même manière, une réflexion doit être entreprise sur la question de l'accessibilité. Si la réfection technique et architecturale n'est pas possible, des palliatifs, en recourant aux technologies contemporaines, devront être envisagées. En parallèle de cette AMO, une veille documentaire est en cours avec l'équipe de documentation du musée, pour retrouver l'état le plus ancien connu de l'accrochage et de la collection.

*Le rapport d'activité 2024 est approuvé à l'unanimité.*

## **IX. Questions diverses**

*Plusieurs représentants syndicaux CGT et SUD-Culture s'introduisent au sein du conseil d'administration afin de transmettre une déclaration. Ils demandent que celle-ci soit inscrite au procès-verbal du conseil d'administration.*

**Rémi LABRUSSE** met fin au conseil d'administration, lève la séance et propose aux représentants syndicaux de les écouter en précisant que l'intervention ne pourra pas être procès-verbal du conseil d'administration, celui-ci étant levé.